



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DECISION N° 06/2020/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 28 JANVIER 2020 A 11H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N°973/CACL/AMT/2016/02 – AMO TECHNIQUE TCSP

L'an deux mille vingt, le mardi vingt-huit janvier à onze heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une réunion de Bureau au siège social communauté d'agglomération du centre littoral sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau

ÉTAIT ABSENT :

David RICHÉ, 3^{ème} Vice- Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu la Décision N° 56/2015/CACL du bureau autorisant la signature du marché ;

Entendu la décision de la CAO du mercredi 22 janvier 2020 approuvant l'avenant n° 2 au marché N°973/CACL/AMT/2016/02 – AMO Technique TCSP ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Transport » du vendredi 24 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 06/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 au marché N°973/CACL/AMT/2016/02 – AMO Technique TCSP.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 06/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 au marché N°973/CACL/AMT/2016/02 – AMO Technique TCSP.

APPROUVE la décision de la CAO de la CACL réunie en séance le 22 janvier 2020.

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-annexé au marché N°973/CACL/AMT/2016/02 – AMO Technique TCSP relatif à une mission complémentaire d'accompagnement à la mise en œuvre du marché de partenariat, à la mise en œuvre de la SEMOP et à la prolongation du marché de 3 mois avec les incidences financières suivantes :

973-CACL-DAT-2016-02 - SYSTRA				
	Marché initial	Avenant	%	
TF - Evaluation préalable du projet	89 650 €	89 650 €	0%	
TC 1 - Choix d'une maîtrise d'ouvrage publique	268 350 €	268 350 €	0%	
TC 2 - Choix d'un contrat de partenariat	154 600 €	170 060 €	10%	
TC 3 - DSP type affermage	70 550 €	77 605 €	10%	
TC 4 - Appui régie	39 100 €	39 100 €	0%	
TC 5 - Concession	195 650 €	195 650 €	0%	
TOTAL FACTURE	817 900 €	840 415 €	3%	

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mardi 28 janvier 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH